

Protocole du 19 novembre 1948 plaçant sous contrôle international certaines drogues non visées par la convention du 13 juillet 1931 pour limiter la fabrication et réglementer la distribution des stupéfiants amendée par le protocole signé à Lake Success le 11 décembre 1946

Type	Traité et accord international
Catégorie	Accords multilatéraux
Nature	Protocole
Organisation	ONU
Date du texte	19 novembre 1948
Entrée en vigueur pour Monaco	1 janvier 1949
Exécutoire en droit interne	18 février 1954
État	Texte abrogé
Publication	Ordonnance Souveraine n° 901 du 18 février 1954 ^[1 p.2]
Thématiques	Sport et santé ; Santé publique - Général ; Protection de la santé et politiques de santé

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tai/protocole/1948/11-19-tai1l000120@1969.09.27>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Notes

Liens

1. Publication

^ [p.1] <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/1954/02-18-901>